



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté portant interdiction de stationner au droit du chantier
et réglementant la circulation sur la RD n°351
dite chemin du village en agglomération
N° A151-2026**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des travaux de branchement électrique (traversée de route par demi-chaussée fonçage si possible), sur la RD n°351 dite chemin du village, la société ECHEVERRIA demande d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation **durant la période comprise entre le lundi 19 octobre 2026 et le vendredi 06 novembre 2026 inclus.**

ARRETE

Article 1^{er} : Des travaux de branchement électrique (traversée de route par demi-chaussée fonçage si possible), réalisés par la société ECHEVERRIA, sont prévus sur la RD n°351 dite chemin du village **durant la période comprise entre le lundi 19 octobre 2026 et le vendredi 06 novembre 2026 inclus**

Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit et la circulation sera réglementée par un alternat par feux tricolores.

Article 2 : L'entreprise ECHEVERRIA, représentée par M. Pierre ECHEVERRIA demeurant 30 avenue Lahanchipia 64500 ST JEAN DE LUZ, effectuant les travaux, sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la société ECHEVERRIA de ST JEAN DE LUZ,
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren
- le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques

BRISCOUS le 30 Septembre 2026

Le Maire,

Pascal JOCOU

